

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 24 juillet 2020

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Membres présents : (12) Mme TENENBAUM, Mme AKPINAR-ISTIQUAM, Mme CHOLLET, M. MEZUI, Mme JACQUEMARD, Mme GINDRE, Mme VIAN, M. FOUSSET, Mme LECOMTE, M. FOUILLOT, Mme VINDY, M. AVENA.

Membre excusé représenté : (3) M. REBSAMEN (représenté par M. HOAREAU), M. BERTHIER (représenté par Mme TENENBAUM), M. JASPART (représenté par Mme AKPINAR-ISTIQUAM).

Membre excusé : (1) Mme HERVIEU.

Date de convocation : 20 juillet 2020.

Délibération n° : 16-2020

Objet : Décision modificative n°1 – exercice 2020

Le résultat de fonctionnement cumulé à la clôture de l'exercice 2019 du budget principal du CCAS figurant au compte administratif et au compte de gestion 2019, voté et affecté par les membres du Conseil d'Administration lors de la séance du 24 juillet 2020, s'élève à 846 692,29 € (excédent).

Il n'y a pas de résultat de fonctionnement affecté au niveau du budget annexe.

Compte tenu de ces résultats, des soldes d'exécution des sections d'investissement du budget principal et du budget annexe constatés à la clôture de l'exercice 2019 et des ajustements nécessaires sur les crédits votés au budget primitif 2020, la décision modificative n°1 du CCAS pour l'exercice 2020 se présente comme suit :

Section d'investissement	
Chapitre	DM n°1
16 - Emprunts et dettes assimilées	-14 725,00
21 - Immobilisations corporelles	572 071,80
27 - Autres immobilisations financières	10 000,00
Total dépenses réelles	567 346,80
Total dépenses d'investissement	567 346,80
16 - Emprunts et dettes assimilées	-72 800,00
27 - Autres immobilisations financières	1 215,00
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	633 931,80
Total recettes réelles	562 346,80
<i>040 - opérations d'ordre de transfert entre section</i>	<i>5 000,00</i>
Total recettes d'ordre	5 000,00
Total recettes d'investissement	567 346,80

En mouvements réels, les ajustements des crédits se répartissent de la manière suivante :

1- Dépenses d'investissement :

➤ Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)

Les crédits concernant les remboursements des dépôts de garantie (cautions) versées par les résidents à leur entrée dans l'ancien foyer Abrioux ont été revus à la baisse (-14 725€) pour tenir compte du report des entrées dans la nouvelle résidence en 2021.

En parallèle, les versements des nouvelles cautions pour la résidence rénovée ont été également diminués en recettes d'investissement (Cf. infra)

➤ Autres immobilisations corporelles (chapitre 21)

Le chapitre 21 est majoré de 572 071,80 € correspondant principalement à :

- des crédits pour l'acquisition de mobiliers et matériels pour la nouvelle résidence Abrioux (349 000 €) ;

- des crédits de « provisions » pour des acquisitions urgentes sur 2020 non connues à ce jour, ou qui seront utilisés sur les prochains exercices et n'auront donc pas vocation à être consommés sur 2020.

➤ Autres immobilisations financières (chapitre 27)

Pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire et économique liée à la COVID, le Centre Communal d'Action Sociale a souhaité mettre en place un dispositif d'aides exceptionnelles sous forme de prêts pour le logement et hors logement (10 000 €).

2- Recettes d'investissement :

➤ Résultat d'investissement reporté (chapitre 001)

633 931,80 € sont inscrits pour la reprise des résultats des exercices antérieurs.

➤ Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)

Les crédits prévus au budget primitif 2020 concernant les dépôts de garantie de la nouvelle résidence Abrioux (Cf. Supra) sont diminués (- 72 800€).

➤ Autres immobilisations financières (chapitre 27)

Des crédits ont été ajoutés pour tenir compte des recouvrements d'impayés acquittés au 1^{er} semestre 2020 (+ 1 215 €).

En mouvements d'ordre, 5 000 € ont été inscrits en recettes d'investissement pour l'amortissement de matériels de transports. En parallèle, une somme identique est inscrite en dépenses d'ordre en fonctionnement (Cf- infra).

Section de fonctionnement	
Chapitre	DM n°1
011 - Charges à caractère général	656 847,72
012 - Charges de personnel et frais assimilés	37 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	648 104,57
67 - Charges exceptionnelles	81 820,00
Total dépenses réelles	1 423 772,29
<i>042 - opérations d'ordre de transfert entre section</i>	<i>5 000,00</i>
Total dépenses d'ordre	5 000,00
Total dépenses de fonctionnement	1 428 772,29
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	134 600,00
74 - Dotations, subventions et participations	505 000,00
75 - Autres produits de gestion courante	-64 820,00
77 - Produits exceptionnels	7 300,00
002 - Résultat de fonctionnement reporté	846 692,29
Total recettes de fonctionnement	1 428 772,29

En mouvements réels, les ajustements des crédits se répartissent de la manière suivante :

1 - Dépenses de fonctionnement :

➤ Charges à caractère général (chapitre 011)

Les crédits sont ajustés à la hausse (+ 656 847,72 €) et tiennent compte d'une part, de l'équilibre du budget suite à l'affectation du résultat des exercices antérieurs en recettes de fonctionnement par des réserves de crédits en dépenses et d'autre part, des ajustements et décisions prises par le Centre Communal d'Action Sociale à la suite de la crise sanitaire de la COVID et de ses conséquences économiques.

Ils se répartissent de la manière suivante :

- 576 922,72 € de crédits ajoutés en réserve comme « provisions » pour des actions urgentes sur 2020 non connues à ce jour. Sauf imprévu, ils n'ont donc pas vocation à être consommés au cours de l'exercice ;

- 135 000 € de crédits supplémentaires dans le contexte sanitaire actuel pour faire face à l'augmentation du nombre de repas livrés à domicile et pour des interventions sociales (fournitures et équipements) ;
- 38 495 € sont retirés pour la prise en compte de la régularisation des loyers et charges de la résidence Abrioux transmise par HABELLIS;
- 16 580 € d'ajustements de crédits suite à la crise de la COVID 19.

➤ Charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)

Dans le cadre du décret n° 2020-570 du 14 mai 2020¹, le Centre Communal d'Action Social a la possibilité d'attribuer une prime exceptionnelle² aux agents les plus impliqués dans la période de confinement dont notamment, une prime de 1 000 € pour les agents présents sur site en cycle de travail normal, et une prime de 25 € par journée de travail effectif pour les agents mobilisés ponctuellement avec un surcroît de travail particulier, ainsi que pour les agents ayant accepté d'apporter bénévolement leur aide à un établissement de soins (CHU, EHPAD, etc.).

Cette prime devrait représenter un coût de l'ordre de 37 000€ pour la collectivité.

➤ Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Pour faire face à la demande croissante d'aides et/ou de secours durant la période de la crise de la COVID, des crédits ont été inscrits et se répartissent notamment de la manière suivante :

- 350 000 € pour la création de fonds de soutien aux secteurs alimentaire et caritatif ;
- 161 000 € en aides financières et autres secours ;
- 100 000 € de crédits ajoutés en réserve comme « provisions » pour des actions urgentes sur 2020 non connues à ce jour. Sauf imprévu, ils n'ont donc pas vocation à être consommés au cours de l'exercice ;
- 35 000 € pour régulariser les impayés des familles pour les factures de prestations de la Ville de Dijon.

➤ Charges exceptionnelles (chapitre 67)

Le budget annexe des Marronniers a besoin d'une subvention d'équilibre de 81 820 € pour faire face à une baisse importante de recettes au 1^{er} semestre, conséquence de la crise sanitaire de la COVID 19.

2- Recettes de fonctionnement :

➤ Résultat de fonctionnement reporté (chapitre 002)

846 692,29 € sont inscrits pour la reprise des résultats des exercices antérieurs.

➤ Produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)

Cette hausse de + 134 600€ est inscrite et est principalement due à l'augmentation du nombre de repas livrés à domicile pendant la crise sanitaire.

➤ Dotations, subventions et participations (chapitre 74)

L'attribution de subventions supplémentaires est inscrite notamment :

- 500 000 € de la Ville de Dijon pour couvrir les nouvelles aides, secours et fonds exceptionnels versés par le CCAS;
- 5 000 € du Crédit Municipal.

➤ Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

La baisse de 64 820 € correspond à la prise en compte du décalage des entrées des locataires dans la nouvelle résidence Abrioux à 2021.

1 Permettant aux employeurs de l'État et aux collectivités territoriales de verser une prime exceptionnelle aux agents ayant été soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire lié au covid 19.
2 Exonérée d'impôt sur le revenu et de contributions et cotisations sociales.

➤ Produits exceptionnels (chapitre 77)

7 300 € ont été inscrits pour tenir compte des crédits réellement encaissés au 1^{er} semestre par la collectivité.

En mouvements d'ordre, 5000 € ont été inscrits en dépenses de fonctionnement pour l'amortissement de matériels de transports. En parallèle, une somme identique est inscrite en recettes d'ordre en investissement (Cf.- supra).

BUDGET ANNEXE LES MARRONNIERS

Section d'investissement	
Chapitre	DM n°1
21 - Immobilisations corporelles	4 250,22
Total dépenses réelles	4 250,22
Total dépenses d'investissement	4 250,22
001 - <i>Résultat d'investissement reporté</i>	4 150,22
Total recettes réelles	4 150,22
042 - <i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	100,00
Total recettes d'ordre	100,00
Total recettes d'investissement	4 250,22

1- Dépenses d'investissement :

➤ Autres immobilisations corporelles (chapitre 21)

Le chapitre 21 est majoré de 4 250,22 € correspondant principalement à des crédits de « provisions » pour des acquisitions urgentes sur 2020 non connues à ce jour, ou qui seront utilisés sur les prochains exercices et n'auront donc pas vocation à être consommés sur 2020.

2- Recettes d'investissement

➤ Résultat d'investissement reporté (chapitre 001)

4 150,22 € sont inscrits pour la reprise des résultats des exercices antérieurs.

En mouvements d'ordre, 100 € ont été inscrits en recettes d'investissement pour l'amortissement de matériels de transports. En parallèle, une somme identique est inscrite en dépenses d'ordre en fonctionnement (Cf- infra).

Section de fonctionnement	
Chapitre	DM n°1
I - Dépenses afférentes à l'exploitation courant	-3 600,00
011 - Charges à caractère général	-25 180,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 500,00
Total dépenses réelles	-26 280,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	100,00
	100,00
Total dépenses de fonctionnement	-26 180,00
73 - Dotations et produits de tarification	-108 000,00
74 - Dotations et participations	81 820,00
Total recettes réelles	-26 180,00
Total recettes de fonctionnement	-26 180,00

1 - Dépenses de fonctionnement :

➤ Charges à caractère général et dépenses afférentes à l'exploitation courante (chapitres 011 et I)

Une diminution des crédits prévus au budget primitif 2020 à hauteur de - 28 780 € a été inscrite pour tenir compte de la fréquentation et de l'arrêt de certaines prestations pendant la crise de la COVID 19.

➤ Charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)

Dans le cadre du décret n° 2020-570 du 14 mai 2020¹, le Centre Communal d'Action Social a la possibilité **d'attribuer une prime exceptionnelle² aux agents les plus impliqués dans la période de confinement** dont notamment, une prime de 1 000 € pour les agents présents sur site en cycle de travail normal, et une prime de 25 € par journée de travail effectif pour les agents mobilisés ponctuellement avec un surcroît de travail particulier, ainsi que pour les agents ayant accepté d'apporter bénévolement leur aide à un établissement de soins (CHU, EHPAD, etc.).

Cette prime devrait représenter un coût de l'ordre de **2 500 €** pour le budget annexe des Marronniers

2- Recettes de fonctionnement :

➤ Dotations et produits de tarification (chapitre 73)

La forte baisse à hauteur de -108 000 € est principalement due à la baisse de fréquentation et la fermeture de l'établissement pendant la crise sanitaire.

1 Permettant aux employeurs de l'État et aux collectivités territoriales de verser une prime exceptionnelle aux agents ayant été soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire lié au covid 19.

2 Exonérée d'impôt sur le revenu et de contributions et cotisations sociales.

➤ Dotations, subventions et participations (chapitre 74)

Pour pallier la baisse de recettes, le budget principal de Centre Communal d'Action Sociale a augmenté la subvention d'équilibre su budget annexe des Marronniers de + 81 820 € (Cf.-supra).

En mouvements d'ordre, 100 € ont été inscrits en dépenses de fonctionnement pour l'amortissement de matériels de transports. En parallèle, une somme identique est inscrite en recettes d'ordre en investissement (Cf.- supra).

Par conséquent, les membres du conseil d'administration, après examen, votent la décision modificative n°1 du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2020 et autorisent le Vice-Président du CCAS à signer tout document contractuel nécessité par son exécution.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1

Hébergement logement : 1

Receveur Municipal : 1

Pour le Président et par délégation,



Antoine HOAREAU